

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00122

Numéro SIREN : 321 643 132

Nom ou dénomination : CHARPENTIER SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2017 sous le numéro de dépôt 9809

9809

CHARPENTIER SERVICES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 300.000 euros
Siège social : ESSARTS-EN-BOCAGE (85140)
L'OIE- Zone Artisanale – 3, rue des Artisans
RCS LA ROCHE SUR YON 321 643 132

VENDEE EPURATION

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 80.000 euros
Siège social : ESSARTS-EN-BOCAGE (85140)
L'OIE – Zone Artisanale – 3, rue des Artisans
RCS LA ROCHE SUR YON 453 206 609

DÉCLARATION DE RÉGULARITÉ ET DE CONFORMITÉLes soussignés:

- Monsieur Didier AIRIEAU agissant en qualité de Directeur Général de la société CHARPENTIER SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140) – L'OIE- Zone Artisanale – 3, rue des Artisans, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA-ROCHE-SUR-YON sous le numéro 321 643 132, ayant tous pouvoirs à l'effet de signer la présente déclaration,

Et :

- Monsieur Hervé CHARPENTIER agissant en qualité de Gérant de la société VENDEE EPURATION, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 80.000 euros, dont le siège social est à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140) – L'OIE – Zone Artisanale – 3, rue des Artisans, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA-ROCHE-SUR-YON sous le numéro 453 206 609, ayant tous pouvoirs à l'effet de signer la présente déclaration,

Font les déclarations prévues par les articles L.236-6 alinéa 3 et R.236-4 du Code de Commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés déposée au greffe du Tribunal de Commerce de La-Roche-Sur-Yon au nom des sociétés CHARPENTIER SERVICES et VENDEE EPURATION, qui sera précédée de l'exposé ci-après :

EXPOSÉ

- 1) Les soussignés, ès-qualités ont, le 27 septembre 2017, signé le traité de fusion par voie d'absorption de la société VENDEE EPURATION par la société CHARPENTIER SERVICES.

Ce traité de fusion contenait toutes les indications prévues par l'article R.236-1 du Code de Commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société VENDEE EPURATION devant être transmis à la société CHARPENTIER SERVICES.

- 2) Il est précisé que la société CHARPENTIER SERVICES détenant la totalité du capital de la société VENDEE EPURATION, dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de Commerce, il n'y avait lieu à approbation de la fusion ni par l'associée unique de la société absorbée ni par les associés de la société absorbante, ni à l'établissement des rapports mentionnés aux articles L.236-9 et L.236-10 du même Code.

- 3) En application des dispositions de l'article L.236-6 alinéa 2 du Code de Commerce :

- Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de LA-ROCHE-SUR-YON le 2 octobre 2017 pour la société VENDEE EPURATION ;
- Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de LA-ROCHE-SUR-YON le 2 octobre 2017 pour la société CHARPENTIER SERVICES.

Hc
DA

- 4) L'avis prévu par l'article R.236-2 du Code de Commerce a été publié au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales en date du 5 octobre 2017 pour la société VENDEE EPURATION et en date du 5 octobre 2017 pour la société CHARPENTIER SERVICES.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R.236-8 du Code de Commerce (soit dans le délai expirant le 4 novembre 2017 à minuit), ainsi qu'il résulte du certificat de non-opposition délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon le 8 novembre 2017 pour le compte des sociétés VENDEE EPURATION et CHARPENTIER SERVICES.

- 5) La société CHARPENTIER SERVICES a mis à disposition de ses associés, au siège social, et dans les conditions prévues par le Code de Commerce, le traité de fusion.
- 6) En conséquence de l'absence d'opposition de créanciers dans le délai de 30 jours à compter du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de LA-ROCHE-SUR-YON et de la publicité du projet de fusion au nom des sociétés VENDEE EPURATION et CHARPENTIER SERVICES au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, l'opération de fusion simplifiée de la société VENDEE EPURATION par la société CHARPENTIER SERVICES a pris définitivement le 4 novembre 2017.
- 7) L'avis prévu par l'article R.210-9 du Code de Commerce relatif à la dissolution de la société VENDEE EPURATION a été publié dans le journal d'annonces légales *Vendée agricole* (85) en date du 24 novembre 2017.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

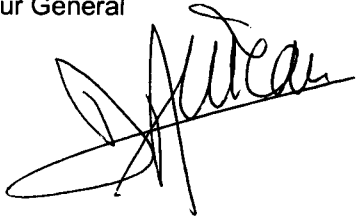
DÉCLARATION

Les soussignés, ès qualités, déclarent sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi que l'opération de fusion relatée ci-dessus a été décidée et réalisée en conformité de la loi et des règlements.

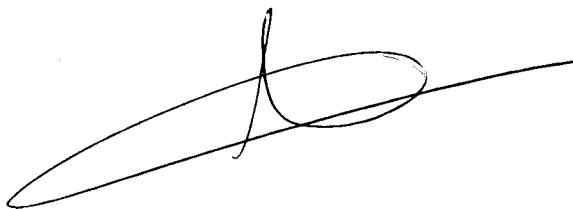
La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L.236-6 alinéa 3 et R.236-4 alinéa 2 du Code de Commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de la société CHARPENTIER SERVICES et à la radiation du Registre du Commerce et des Sociétés de la société VENDEE EPURATION.

Fait à *L'OE*
Le 20 novembre 2017
En cinq (5) exemplaires

Société CHARPENTIER SERVICES
Monsieur Didier AIRIEAU
Directeur Général



Société VENDEE EPURATION
Monsieur Hervé CHARPENTIER
Gérant



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

LA ROCHE-SUR-YON

Le 23/11/2017 Dossier 2017 S2004, référence 2017 A 04407

Enregistrement : 500 € Penalties : 0 €

Total liquidé : Cinq cents Euros

Montant reçu : Cinq cents Euros

L'Agent administratif des finances publiques

Christine GUILBAUD
Agent administratif principal
des Finances publiques

Hc

DA